

*L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-sept septembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le vingt septembre deux mille dix-sept en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle OGER, Maire.*

Etaient présents : OGER I, MORVAN P, PIERRE Ph, REPERANT E, BOSCHER M, LOYER JY, LE CARRE H, EMONNOT L, RAOULT S, LE MOINE N, LE COQ Ph, LEHERISSE N, HELLIO M, LE COQ O.

Absente : LUCAS R.

Pouvoir : LUCAS R à LE COQ Ph.

Secrétaire de séance : LE COQ O.

---

### Ordre du jour

#### **I Travaux**

- 1-1 Programme de voirie 2017 : attribution du marché
- 1-2 Station d'épuration de la Croix : travaux de génie civil téléphonique
- 1-3 Ancienne école – logements : avant-projet définitif et dossier de consultation des entreprises

#### **II Finance**

- 2-1 Fiscalité - Taxe d'habitation : politique d'abattement
- 2-2 Budget général : décision modificative n°2

#### **III Services périscolaires**

- 3-1 TAP 2017-2018 : convention avec la MJC
- 3-2 Convention ALSH mercredi 2017-2018

#### **IV Administration générale**

- 4-1 Lotissement « Les jardins du Gouët » : actes de dépôt de pièces

#### **V Questions diverses**

---

#### **I Travaux**

- 1-1 **Programme de voirie 2017 : attribution du marché** (Délibération n°2017066)

Les travaux correspondant au programme de voirie 2017 concernent :

- VC n°2 Route de St Donan : 1 300 ml
- VC n°3 Route de Carfot : 700 ml
- VC n°15 Route de St Adrien : 340 ml
- VC n°43 Carfot accès à la propriété de Pierre Cosson : 65 ml

- CR n°148 La Touche : accès à la propriété de Jérémy Le Lay : 60 ml
- CR n°146 La Touche : accès à la propriété de Mr Robin : 60 ml

Trois entreprises consultées ont répondu à l'appel d'offres.

	<b>SPTP</b>	<b>COLAS</b>	<b>EUROVIA</b>
Solution de base ( <i>enrobé à chaud</i> )	79 788,75€ HT	88 245,75€ HT	91 986,00€ HT
Variante	59 102,75€ HT	73 065,75€ HT	81 235,50€ HT

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de retenir la solution « variante » de l'entreprise SPTP citée ci-dessus pour 59 102,75€ HT,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le marché.

**1-2 Station d'épuration de La Croix : travaux de génie civil téléphonique (Délibération n° 2017067)**

Afin d'installer un canal de comptage des effluents entrants à la station d'épuration de la Croix dans le but de quantifier le volume traité par l'unité de traitement, des travaux de raccordement électrique ont été commandés auprès du Syndicat Départemental d'Energie (SDE).

Le SDE propose également de réaliser des travaux de génie civil téléphonique à savoir :

- La réalisation de 163 ml de tranchée téléphonique avec la tranchée basse tension (SDE) et la réfection
- La pose et la fourniture de 326 ml de fourreau, de deux chambres de tirage et d'un citerneau de branchement
- Le plan de recolement

Le coût de ces travaux est estimé à 3 790€ TTC.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de confier au Syndicat d' Energie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique à Plaine-Haute, Route des Croix- pour un montant estimatif de 3 790€ TTC, conformément au règlement,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention financière « travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

**1-3 Ancienne école – logements : avant-projet définitif et dossier de consultation des entreprises (Délibération n° 2017068)**

La commission travaux réunie le 23 septembre 2017 a validé :

- la modification du système de chauffage (électrique pour les logements et gaz pour les salles de classes + local professionnel)

- l'aménagement des sanitaires extérieurs et de la remise du logement 1,
- les modifications des largeurs de portes au RDC du logement 2.

Il convient désormais de valider l'avant-projet définitif (APD).

Au stade de l'APD, le montant prévisionnel définitif des travaux est estimé à 206 800€ HT.

Par ailleurs, le forfait provisoire de rémunération du groupement SELARL Jean-Yves Philippe, architecte et Atec Ingénierie, bureau d'études électricité en qualité de maître d'œuvre a été fixé à 9,50% représentant un montant de 17 100€ HT.

Il y a lieu d'établir un avenant fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 19 646€ HT (soit 206 800€ HT x 9,50%).

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**VALIDE** l'avant-projet définitif,

**ADOpte** l'avenant n°1 fixant la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre à 19 646€ HT,

**AUTORISE** Mme le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme,

**AUTORISE** Mme le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises.

## **II Finance**

### **2-1 Fiscalité - Taxe d'habitation : politique d'abattement (Délibération n° 2017069)**

Par délibération en date du 19 avril 2017, le conseil municipal a voté les taux d'imposition pour l'année 2017 et s'est engagé à réexaminer la politique d'abattement de la taxe d'habitation entre septembre et octobre 2017 (pour une prise d'effet en 2018).

La commission finance réunie le 20 septembre 2017 a pris connaissance de l'étude de la DDFIP visant à atténuer la hausse de la taxe d'habitation pour les foyers avec personnes à charge suite à la suppression d'une partie des abattements.

Il est rappelé les taux d'abattement pour charges de famille appliqués en 2017 :

- 10% pour chacune des deux premières personnes à charge
- 15% pour chacune des personnes à partir de la 3<sup>ème</sup> personne à charge

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé et la question de Isabelle Oger : « êtes-vous pour la modulation des taux d'abattement ? »,  
Après avoir délibéré, par sept voix pour, une abstention et sept voix contre (dont celle de Mme le Maire)

**DECIDE** de ne pas appliquer la modulation des taux d'abattement pour charges de famille.

### **2-2 Budget général : décision modificative n°2 (Délibération n° 2017070)**

Compte tenu de la modification du programme de voirie 2017, il convient d'augmenter les crédits à l'opération 230 « Voirie » de 25 000€.

Par ailleurs, il est prévu de remplacer le véhicule technique (Kangoo). Il convient d'augmenter également les crédits de 10 000€ à l'opération 490 « Matériels ».

Section investissement

Dépenses

Opération 230 Voirie

C/ 2315 : + 25 000€

Opération 490 Matériels

C/21571 : + 10 000€

Opérations non individualisées ONA

C/2313 : - 35 000€

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget général.

### **III Services périscolaires**

#### **3-1 TAP 2017-2018 : convention avec la MJC (Délibération n° 2017071)**

Il convient de signer une convention relative à l'organisation des temps d'activités périscolaires avec la MJC.

En effet, la MJC met à disposition de la commune les animateurs chargés de l'encadrement des groupes d'enfants chaque mardi et jeudi durant la période scolaire allant du mardi 5 septembre 2017 au jeudi 5 juillet 2018 inclus pour animer les TAP.

Les animateurs seront pilotés et coordonnés par la responsable des services périscolaires employée par la commune.

La MJC facturera les heures effectuées par les animateurs à la commune. Le tarif est fixé à 26€ /heure sachant que ce prix comprend la fourniture du matériel pédagogique nécessaire aux activités et un temps de préparation de 0h15 pour 1h d'activités.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Elisabeth Reperant,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention TAP avec la MJC pour l'année scolaire 2017-2018.

#### **3-2 Convention ALSH mercredi 2017-2018 (Délibération n° 2017072)**

Depuis septembre 2014, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) du mercredi après-midi est organisé à Plaine-Haute. La commune met à disposition de la MJC les locaux du restaurant scolaire et de la garderie « Le courtil des mômes » pour accueillir les enfants âgés de 3 à 12 ans.

Il convient de signer une convention qui définit les conditions de mise à disposition de ces locaux pour la nouvelle année scolaire 2017-2018.

La commune facturera à la MJC (association gérant les accueils de loisirs financés par Saint Brieuc Armor Agglomération) le montant des frais de fonctionnement engagés (eau, électricité, assainissement, chauffage, assurance, heures d'entretien...) correspondant à environ 1 100€ de frais de personnel par an et 400€ de frais liés aux bâtiments.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Elisabeth Reperant,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention « accueil de loisirs du mercredi » avec la MJC pour l'année scolaire 2017-2018.

#### **IV Administration générale**

##### **4-1 Lotissement « Les jardins du Gouët » : actes de dépôt de pièces (Délibération n° 2017073)**

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée ZL 110. Une partie de cette parcelle est inclus dans le périmètre du lotissement dénommé « Les jardins du Gouët » constituant une partie de l'espace vert et du bassin de temporisation.

Le lotissement a été autorisé par permis d'aménager en date du 29 juin 2016.

Une convention entre la commune et l'aménageur « Terra Developpement » a été régularisée le 7 juin 2016, pour la prise en charge, par la commune des équipements communs (voirie et espaces verts) après leur achèvement.

Il convient d'autoriser Mme le Maire à signer tous actes de dépôt de pièces du lotissement « Les jardins du Gouët » et tous modificatifs, puisque la commune intervient audit acte en sa qualité de propriétaire de la parcelle ZL 110.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Isabelle Oger,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tous actes de dépôt de pièces du lotissement « Les Jardins du Gouët » et tous modificatifs.

<i>N° d'ordre</i>	<i>Intitulé délibération</i>
2017066	Programme de voirie 2017 : attribution du marché
2017067	Station d'épuration de la Croix : travaux de génie civil téléphonique
2017068	Ancienne école – logements : avant-projet définitif et dossier de consultation des entreprises
2017069	Fiscalité - Taxe d'habitation : politique d'abattement
2017070	Budget général : décision modificative n°2
2017071	TAP 2017-2018 : convention avec la MJC
2017072	Convention ALSH mercredi 2017-2018
2017073	Lotissement « Les jardins du Gouët » : actes de dépôt de pièces